

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature
temporaire**

DAJ-2025.02.26.01

La Présidente de Nantes Université,

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU le décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université, et notamment l'article 33 des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Délégation est consentie à **Madame Isabelle DESPRES**, Professeur des Universités, pour la signature de la convention de partenariat avec la Chambre nationale des commissaires de justice et la Chambre régionale des commissaires de justice (ressort de la Cour d'appel de Rennes) dans le cadre du Master mention Justice, procès et procédures, qui aura lieu le 12 mars 2025 à la Chambre nationale des commissaires de justice à PARIS.

ARTICLE 2 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin suite à la signature de la convention prévue le 12 mars 2025.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

ARTICLE 4 La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 5 Mars 2025

*Vu et pris connaissance
Le*

La Délégente,

Le Délégataire,

Isabelle DESPRES
Professeur des Universités de l'UFR Droit et Sciences
politiques

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université